

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA CAP DES SECRETAIRES ADMINISTRATIFS des 23 mai 2017

REPRESENTAIENT L'UNSA

Guislaine DROIN	EPLEFPA Saintonge	05.46.93.19.66	guislaine.droin@educagri.fr
Sylviane LACOMBE	SG/SRH	01.49.55.55.16	sylviane.lacombe@agriculture.gouv.fr
Candida FERREIRA	DDT Cher	02.48.61.54.98	candida.ferreira@cher.gouv.fr
Sylvie GARCIA	DDT Vaucluse	04.90.16.21.16	sylvie.garcia@vaucluse.gouv.fr
Christine VALLANTIN	DRAAF Normandie	02.31.24.99.45	christine.vallantin@agriculture.gouv.fr
Clotilde LABANDEHORE	DDT Creuse	05.55.61.20.33	clotilde.labandehore@creuse.gouv.fr
Manuel DEVEAUD	EPLEFPA Saintonge	05.46.93.31.22	manuel.deveaud@educagri.fr
Pascale WAGNER	LEGTA Courcelles Chaussy	03.87.64.03.17	pascale.wagner@educagri.fr
Pierre MERCIER	DDT Ardèche		

INFORMATION : Une CAP exceptionnelle aura lieu le 8 juin 2017 qui traitera des recours, qui ont dû être reportés, et de la liste d'aptitude de C en B. En effet, suite à la parution du décret n° 2017-506 du 6 avril 2017 relatif aux modalités exceptionnelles de recrutement dans certains corps relevant du ministère chargé de l'Agriculture, le taux de requalification des agents de catégorie C en B a été élargi. Ce taux permettra l'accès au corps des secrétaires administratifs de 24 agents au titre de 2016

DECLARATION LIMINAIRE DE L'UNSA

Dans un contexte d'incertitude, la poursuite de la mise en œuvre du PPCR par la sortie du décret 2017-722 est un élément positif. Il permet aux fonctionnaires de poursuivre une carrière sur deux grades. Un agent ayant atteint depuis au moins trois ans le dernier échelon de **son grade de recrutement**, doit voir ses perspectives d'évolution abordées lors de l'entretien annuel. Ce point devra faire l'objet d'une appréciation particulière afin d'être porté à la connaissance de la CAP.

Afin que ce décret ne reste pas lettre morte, **à partir de 2019, l'UNSA demande la remise, aux pré-CAP, d'un tableau des agents concernés, intégrant les appréciations particulières.**

Le nombre important de recours déposés, suite à la mise en œuvre du RIFSEEP, met en exergue un véritable mal être vécu par les personnels quant :

- A la reconnaissance du travail accompli.
- A leur adaptation face à la complexification de leur métier.
- Aux conditions de travail difficiles dans un contexte très changeant pour de nombreux services (restructurations, problèmes dans les SEA, ...).

Nous tenons à rappeler que les SA assument, pour beaucoup, des responsabilités qui vont au-delà des missions de catégorie B. Or, leur évolution de carrière au travers des examens professionnels tant pour changer de grade que pour accéder à la catégorie A, est un véritable parcours du combattant.

Nous regrettons :

- Que le calendrier prévisionnel des concours, publié sur le site du ministère, n'ait pas fait apparaître d'examen professionnel de B en A pour 2017. La note de service vient de sortir, les agents n'ont pas pu anticiper, or un concours se prépare.
- Une dégradation des grilles des SA particulièrement en classe normale confirmée par le refus de plus d'une dizaine d'adjoints de valider les promotions des SA afin de ne pas subir de perte de salaire

Les SA, corps charnière, sont en manque de reconnaissance. Les éléments cités ci-dessus ne peuvent que conforter le mal être de ces agents.

Dans ce contexte, nous réitérons notre demande pour la mise en œuvre d'un plan de requalification de B en A, plan déjà acté par d'autres ministères. Ce dernier est essentiel, il permettra de reconnaître et de valoriser les missions et compétences des agents.

Notre syndicat est intervenu au CTM du 23 mars afin de dénoncer des comportements de harcèlement de toutes natures notamment envers des femmes. Nous réitérons notre demande de vigilance du ministère et de suivi des agents sanctionnés pour de tels faits.

Nous nous inquiétons des annonces récentes dans "acteurs publics" qui mettent en avant la robotisation de tâches administratives qui pourraient supprimer jusqu'à 8 % des effectifs de la filière administrative de la fonction publique. Notre ministère envisage-t-il à terme une robotisation de certaines opérations administratives ?

L'UNSA ne peut que se satisfaire de l'augmentation du taux de promotion dans le cadre du Plan de requalification de C en B pour les années 2016 à 2018 qui permettra, au titre de 2016, la promotion de 24 agents supplémentaires.

Nous remercions le Ministère pour la mise en œuvre effective du PASS éducation que l'UNSA a demandé pour les personnels administratifs et techniques de l'enseignement agricole.

Nous souhaitons la bienvenue à Mesdames HAYOT et MONNEAU avec qui nous espérons travailler de façon constructive dans l'intérêt des agents. Enfin, nous ne terminerons pas sans remercier les gestionnaires pour leur travail et leur disponibilité.

REPONSES DE L'ADMINISTRATION

L'administration, après lecture de la déclaration liminaire, donne des éléments de réponses autour de divers sujets.

Avenir du Ministère de l'Agriculture : Le cabinet du Ministre est actuellement en cours de constitution. Dans ce cadre, un dossier contenant les enjeux du Ministère et des services, a été remis au Ministre dans lequel sont évoqués les points suivants :

- **RIFSEEP** : Un groupe de travail est prévu en Juin pour faire un bilan de la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire. Nous serons présents à ce groupe afin de remonter les problématiques constatées.
- **La nécessité d'un plan de requalification de B en A** à été porté à la connaissance du Ministre. Nous souhaitons et continuerons de porter cette demande afin que le ministre s'en saisisse et l'appuie auprès de la Fonction Publique.
- **La problématique de la grille indiciaire des SA de classe Normale** est clairement identifiée. Cet élément n'étant pas du ressort du Ministère, il a donc été remonté à la Fonction publique.

Plus globalement, il a été fait état de la situation démographique des agents du Ministère. La moyenne d'âge augmente et le renouvellement des compétences est un enjeu important.

La mise en œuvre du PPCR se poursuit jusqu'en 2019/ 2020 comme il était prévu dans le calendrier.

La robotisation des tâches administratives, qui pourrait engendrer des suppressions de postes, ne devrait pas impacter le Ministère : au vu des missions actuelles rien ne s'y prête et aucune orientation de ce genre n'est prise à ce jour.

Concours de déprécarisation : Les SA lauréats de ce concours recevront la semaine prochaine un courrier de proposition de postes.

AUTRES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

- MUTATIONS
- INTEGRATION DANS LE CORPS DES SA APRES DETACHEMENT
- ACCUEIL EN DETACHEMENT DANS LE CORPS DES SA
- REINTEGRATION DANS LE CORPS DES SA APRES DETACHEMENT
- TITULARISATIONS : CONCOURS INTERMINISTERIEL, DEPRECARISATION, AUTRES TITULARISATIONS

VOUS POUVEZ OBTENIR LES RESULTATS SUR LE SITE DU MAAF

<http://intranet.national.agri/Quels-sont-les-resultats-des-CAP>

OU CONTACTER LA PERMANENCE

